Nations Unies E/CN.5/2000/L.4

Conseil économique et social

Distr. limitée
15 février 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Trente-huitième session
8-17 février 2000
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi du Sommet mondial pour le développement social : Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux

Allemagne, Afrique du Sud, Andorre, Argentine, Autriche, Belgique, Bénin, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Haï ti, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaï que, Japon, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Suède, Swaziland, Thaï lande, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :projet de décision

Suivi de l'Année internationale des personnes âgées

La Commission du développement social,

Rappelant la résolution 54/24 de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1999, intitulée « Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : une société pour tous les âges »,

Rappelant également la résolution 37/2 qu'elle a adoptée à sa trente-septième session;

Ayant à l'esprit que, dans sa résolution 54/24, l'Assemblée générale lui a confié la révision du Plan d'action international sur le vieillissement et l'a chargée d'élaborer une stratégie à long terme en matière de vieillissement en vue de son adoption en 2002,

1. *Décide* de créer au cours de ses trente-neuvième et quarantième sessions en 2001 et 2002, un groupe de travail de session à composition non limitée, chargé de réviser le Plan d'action international sur le vieillissement et d'élaborer une stratégie à long terme sur le vieillissement en vue de les présenter à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;

* E/CN.5/2000/1.

00-29769 (F) 150200 150200

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa trente-neuvième session, de façon intégrée, un premier projet de stratégie à long terme sur le vieillissement et un projet de plan d'action révisé, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 54/24;

3. *Recommande* au Conseil économique et social de proroger jusqu'en 2002 le mandat du Groupe consultatif de la Commission du développement social chargé de préparer l'Année internationale des personnes âgées, afin qu'il puisse servir de cadre aux échanges de vues sur les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement s'inscrivant dans le suivi de l'Année internationale;

4. *Décide* de reporter le cinquième exercice d'examen et d'évaluation du Plan d'action international jusqu'à ce que les activités de révision du Plan et d'élaboration d'une stratégie à long terme sur le vieillissement soient achevées.